
Renvoi au comité de salut public de l'arrêté pris par le conseil général du département des Landes relatif à la destruction du fanatisme, et de l'adresse du citoyen Barthe, évêque qui abdique de ses fonctions, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'arrêté pris par le conseil général du département des Landes relatif à la destruction du fanatisme, et de l'adresse du citoyen Barthe, évêque qui abdique de ses fonctions, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 108-109;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35646_t2_0108_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

2 flambeaux, 2 gobelets, une écuelle, une petite cafetière, une cuiller à soupe, 4 à ragoût, 23 cuillers, 23 fourchettes & un couteau; le tout d'argent, trouvé enfoui chez le nommé Dieu, curé de Saint-Firmin à Amiens, déclaré provenir de Françoise Loquet. (1)

Les honneurs de la séance sont accordés à ces deux envoyés, & la mention honorable de leur adresse, avec l'insertion au bulletin, décré- tées. (2)

[Allocution du c^r Petit, s.d.] (3)

« Sainte Montagne, toi contre laquelle vien- nent sans cesse échouer les efforts de l'aristo- cratie expirante et du fanatisme aux abois. Toi qui toujours fière au milieu des orages n'a ja- mais vu que le bonheur du peuple, c'est vers toi que le sans-culotte Dumont ton collègue nous députe.

Il me charge de remettre au trésor national les dépouilles ridicules d'un culte qui a si long- temps fait gémir les philosophes et causé tant de maux à l'humanité. Ces hochets de la su- perstition par la vigilance de l'administration du département de la Somme, dont je suis membre ont été rassemblés en 2 fois 24 heures; ils ont produit en argent et vermeil 2033 marcs 4 onces, et en or fin 66 marcs 5 onces, non compris un grand nombre de croix, bagues et autres objets d'or, des perles, pierres fines et fausses qui n'ayant pu être décrites, ni pesées, ont été mis dans une boîte scellée. Le tout provient de la commune d'Amiens dont les officiers municipaux ont secondé le dépôt dans ses opérations.

Je remets aussi de la part du district d'Amiens, provenant des campagnes de son ressort, 568 marcs 5 onces en argent et vermeil; 1 once 1 gros 6 grains d'or plus 420 marcs de franges et de galons et tissus d'or et d'argent et de la part du district d'Abbeville 48 marcs d'argent dont 13 marcs de galons et étoffes tissées, un balot considérable en étoffes tissées d'or et d'argent qui n'a pas été pesé.

Je suis encore chargé de remettre une somme de 16287 l. en numéraire, deux flambeaux, 2 go- belets, 1 écuelle, 1 petite cafetière, 1 cuiller à soupe, 4 à ragoût, 23 cuillères et 23 fourchettes et un couteau le tout d'argent que j'ai trouvé enfouis chez le nommé Dieu, curé de St Firmin, Amiens, déclarés provenir de Françoise Loquet, qui par cette raison et au moyen du décret, appartiennent à la nation.

Enfin je suis chargé auprès du Comité de Salut public d'une mission de la plus haute impor- tance dont sans doute il vous en fera part, et qui intéresse essentiellement le salut de la Ré- publique.

Je remettrai à ce Comité des cartes géogra- phiques que j'ai trouvés à Boulogne sur Mer, chez des personnes plus que suspectes dont je donnerai les noms au Comité et avec des preuves matérielles que à l'aide de faux certificats de

résidence plusieurs émigrés sont rentrés dans la République, les biens de cinq individus pro- duiront au profit de la république au moins 50 millions. J'ai enlevé de la même maison 19 caisses remplies de livres, les campagnes dans la Belgique du mⁿ de Saxe en manuscrit, d'au- tres cartes géographiques intéressantes, des pa- piers et d'autres effets que je n'ai pu examiner, j'ai fait conduire le tous [à] Abbeville dans un appartement chez Dumont, votre collègue, et par ses ordres j'ai fait apposer les scellés à la porte par le juge de paix.

Ces cartes que j'ai annexé à mon procès- verbal, sont celles de la Belgique, de l'Allemagne et de tous les pays avec qui nous sommes en guerres, elles sont si parfaites qu'elles ne lais- sent rien à désirer, le plus petit ruisseau ni est pas oublié, elles seront pour nos armées des guides certains, et elles fraieront la route des pays de ces vils esclaves qui osent nous faire la guerre.

Législateurs redoublez de surveillance. Nos ennemis qui désespèrent de nous vaincre par les armes cherchent à diviser les patriotes. La calomnie est à l'ordre du jour, elle n'a pas épargné le brave Dumont, dont vous connaissez mieux que personnes les sentiments et le pa- triotisme, et que maintenant malade à Abbeville, regrette de ne pas pouvoir se rendre auprès de vous. A la calomnie a été jointe la menace. Ne craignez cependant rien pour lui, car Dumont compte autant d'amis qu'il existe de républi- cains dans le département et ils sauront bien s'opposer aux efforts des malveillants.

Surtout législateurs en vous en laissez point imposer par les prêtres qui viennent tous les jours vous dire qu'ils ont fait jusqu'actuellement le rôle d'imposteurs, et qu'ils ne veulent plus le faire; si c'est prêtres ont été hypocrites jusqu'au- jourd'hui qui de nous répondra que ce n'est pas par une nouvelle hypocrisie qu'ils abjurent leur métier, lorsqu'ils voient qu'aussi bien le peuple rendu à la lumière ne leur permettront plus de l'exercer; les prêtres en se dépretrisant seront toujours prêtres et point de prêtres point de nobles si on veut que la révolution sachevent.

Je finis, Sainte Montagne, en te présentant l'hommage de mes collègues du département de la Somme. Je te réponds de leur amour pour la République, de leur haine pour tous les ty- rans de toute espèce. Ce sont comme moi des parfaits sans-culottes; nous ne savons pas faire de belles phrases, mais nous avons le courage et la fermeté pour servir utilement la patrie, et nous ne cesserons de dire : Vive la République une et indivisible et Vive la Montagne.»

18

Les administrateurs du directoire du dépar- tement des Landes écrivent du Mont-de-Marsan, le 11 nivôse, au président de la Convention : « Nous t'envoyons deux exemplaires d'un arrêté que le conseil général du département des Lan- des vient de prendre relatif à la destruction du fanatisme, à la propagation de la vérité & de la raison universelle; à la suite de cet arrêté se trouve la liste des prêtres de ce département, qui ont abjuré le métier d'empiriques pour de- venir bons républicains. Nous y joignons une adresse à la Convention par J. Barthe, ci-devant

(1) P.V., XXIX, 61 et 105. Mention dans *J. Sa- blier*, n° 1065; *J. Lois*, n° 470; *M.U.*, XXXV, 346; *Ann. R.F.*, n° 43, p. 4; *J. Fr.*, n° 472.

(2) Bⁿ, 19 niv.

(3) C 288, pl. 872, p. 4. En post-scriptum : « Un autre trésor venant de Boulogne-sur-Mer devoit me joindre [à] Amiens, il consiste en 1200 marcs d'argent et 45000 l. en numéraire trouvés chez des ex-chanoines. »

évêque du Gers, dans laquelle il abdique les fonctions de l'épiscopat (1).

Insertion au bulletin, (2) & renvoi au comité de salut public.

19

Les officiers municipaux de Brienne envoient l'état des dons offerts par les citoyens de leur commune pour les défenseurs de la Patrie, et déposés tant à la municipalité qu'à la société populaire, consistant en 306 chemises, 7 paires de souliers, 5 paires de guêtres, 8 paires de bas, 4 paires de bracelets, 2 mouchoirs, un chapeau, 440 liv. en argent, 28 marcs une once d'argenterie: 33 l. d'étain, 772 l. de cuivre, provenant de l'église de Brienne; 4 marcs 2 onces 4 gros d'argenterie, 25 liv. 4 onces de cuivre argenté, provenant de la chapelle du citoyen Loménie, maire de Brienne (3).

Mention honorable & insertion au bulletin (4).

[Brienne, 21 frim. II] (5)

« Nous vous renvoyons, citoyens législateurs, un état des dons offerts par la commune de Brienne pour les défenseurs de la Patrie. Cet état sommaire est celui en masse de ce qui est déjà déposé tant à la Société populaire qu'à la Municipalité. Comme il arrive encore journellement quelques offrandes patriotiques, nous attendons quelques jours pour faire dresser l'état détaillé de tous les citoyens qui se sont empressés de donner dans cette occasion des preuves de leur civisme.

Nous joignons encore ici l'état de l'argenterie et du cuivre tant de l'église de cette commune que de la chapelle du citoyen Loménie qui se trouvent déposés à la Municipalité pour être à la disposition de la Nation.

Toutes les autres réquisitions sont fournies avec autant de zèle et cette commune aura toujours le même empressement à obéir à toutes celles qui lui seront faites pour le service de la Patrie, même à les prévenir et à donner dans toutes les occasions des preuves de sa soumission aux lois et de son attachement à la République une et indivisible. » Les officiers municipaux de Brienne: PÔTEL, LEMERCIER (*secrét.*), BOUCARD, BOURNAL, DERUP, CONTANT (*procureur*), COURTALON, BOURCIER, PERRIN, TABUTANT, CROISEZ.

[21 frim. II] (6)

Etat de l'argenterie, étain et cuivre de l'église de Brienne.

Argenterie	28 marcs 1 once
Étain	33 livres
Cuivre	772 livres

Etat de l'argenterie et du cuivre de la chapelle du c^o Loménie, maire de Brienne.

Argenterie	4 marcs 2 onces 4 gros
Cuivre argenté ..	25 livres quatre onces

(1) P.V., XXIX, 62. Mention dans *J. Fr.*, n° 472; *J. Perlet*, p. 323.

(2) B^{is}, 19 niv.

(3) P.V., XXIX, 62.

(4) B^{is}, 20 niv. (2^e suppl^o).

(5) (6) C 288, pl. 872, p. 5, 6, 7.

Etat des offrandes patriotiques.

Chemises	306
Souliers	7 paires
Guêtres	5 paires
Bas	8 paires
Brascellets (<i>sic</i>)	4 paires
Mouchoirs	2
Chapeau	1
Argent	440 l.

GAMBET, CROISEZ.

20

Les administrateurs du district de Nyons, département de la Drôme, instruisent la Convention que le citoyen Bonnefoi vient de faire un acte de républicanisme qui mérite la plus grande publicité: il a dénoncé son fils, compris dans le bataillon de nouvelle levée, qui a déserté & s'est réfugié dans une commune de leur arrondissement. Ce vertueux, mais trop malheureux père, a requis que les peines portées par les lois fussent appliquées à son fils. Les administrateurs adressent à la Convention l'extrait de la dénonciation qui a été déposée sur leur bureau par l'excellent républicain Bonnefoi. Ils espèrent que le bulletin communiquera cet acte stoïque à la France entière. (1)

(*Applaudi*).

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

[Copie de la dénonciation, Nyons, 8 niv. II] (3)

« Citoyens Administrateurs,

J'ai appris aujourd'hui avec les sentiments de la plus vive indignation que plusieurs des citoyens du bataillon du district de Nyons de la première réquisition s'étaient pas rendus à leur poste et qu'ils avaient rétrogradé après leur départ de cette commune; que celle de Condorcet en recérait quatre dans son sein; que mon fils que j'ai honte de vous qualifier de ce nom, en faisait partie.

Je vous dénonce cet acte de lâcheté et de lèse-ration avec le courage d'un républicain qui sait faire taire le cri de la nature, lorsque l'intérêt de la Patrie l'exige. Magistrats du peuple, veillez sans cesse à son bonheur par votre vigilance sans borne! Soyez inflexibles contre toute sollicitation! Que la loi soit égale pour tous. J'invoque au nom du Salut de la République la rigueur des lois contre un fils qui a méconnu ses devoirs les plus sacrés, qui a été sourd à la voix de la Patrie qui l'appelait à sa défense. Je demande en conséquence que l'administration du district fasse faire des promptes recherches dans la commune de Condorcet, dans la maison d'habitation de la veuve Tcussaint For; dans celle du citoyen Faure et autres qui lui seront indiquées par les habitants de la même commune, afin qu'après avoir été découverts, ces lâches défenseurs, soient reconduits par la gendarmerie à leur bataillon et qu'il leur soit in-

(1) P.V., XXIX, 63. Mention dans *M.U.*, XXXV, 315; *J. Sablier*, n° 1064; *Ann. patr.*, p. 1678; *F.S.P.*, n° 150; *C. Eg.*, n° 509, p. 66; *J. Lois*, n° 468, p. 3; *J. Fr.*, n° 472.

(2) B^{is}, 20 niv. (2^e suppl^o).

(3) C 288, pl. 886, p. 4; avec lettre d'envoi des administr. du district (p. 5).